

Notifications de transparence reçues de la part de François Rieger, Véronique Pomi, Capital Grand Est, FA DIESE 3 et CPH Banque

Article 14 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes

Mont-Saint-Guibert, Belgique, le 21 novembre 2022 à 7h00 CEST – **BIOSENIC** (Euronext Bruxelles et Paris: BIOS), société innovante avec pour objectif de répondre à d'importants besoins médicaux non satisfaits dans le domaine de l'immunité innée, l'inflammation et la réparation des organes/fonctions, annonce aujourd'hui la réception de notifications de transparence de François Rieger, Véronique Pomi, Capital Grand Est, FA DIESE 3 et CPH Banque. Les détails des notifications peuvent être trouvés ci-dessous et les versions intégrales des déclarations de transparence sont disponibles sur le site internet de BioSenic, dans la rubrique « *Principaux actionnaires et avis de transparence* ».

La notification de transparence indique que les positions actionnariales de **François Rieger** ont franchi le seuil de participation de 20% suite à l'émission de nouvelles actions de BioSenic aux actionnaires de Medsenic le 24 octobre 2022.

La déclaration reçue de François Rieger datée du 9 novembre 2022 comprend les informations suivantes :

- Motif de la notification :
 - *Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote*
- Notification par : *Une personne qui notifie seule*
- Personne tenue à notification : *François Rieger*
- Date de franchissement de seuil : *24 octobre 2022*
- Seuil franchi : *20%*
- Dénominateur : *115 132 015*
- Détails de la notification :

Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction	
		# droits de vote	% droits de vote
Détenteurs de droits de vote	# droits de vote	# droits de vote	% droits de vote
François Rieger		26 589 361	23,09%
Total droits de vote		26 589 361	23,09%

La version intégrale de la déclaration de transparence est disponible sur le site internet de BioSenic, dans la rubrique « *Principaux actionnaires et avis de transparence* ».

La notification de transparence indique que les positions actionnariales de **Véronique Pomi** ont franchi le seuil de participation de 10% suite à l'émission de nouvelles actions de BioSenic aux actionnaires de Medsenic le 24 octobre 2022.

La déclaration reçue de Véronique Pomi datée du 9 novembre 2022 comprend les informations suivantes :

- Motif de la notification :
 - *Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote*
- Notification par : *Une personne qui notifie seule*
- Personne tenue à notification : *Véronique Pomi*
- Date de franchissement de seuil : *24 octobre 2022*
- Seuil franchi : *10%*
- Dénominateur : *115 132 015*
- Détails de la notification :

Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction	
Détenteurs de droits de vote	# droits de vote	# droits de vote	% droits de vote
Véronique Pomi		13 306 121	11,56%
Total droits de vote		13 306 121	11,56%

La version intégrale de la déclaration de transparence est disponible sur le site internet de BioSenic, dans la rubrique « *Principaux actionnaires et avis de transparence* ».

La notification de transparence indique que les positions actionnariales de **Capital Grand Est** ont franchi le seuil de participation de 10% suite à l'émission de nouvelles actions de BioSenic aux actionnaires de Medsenic le 24 octobre 2022.

La déclaration reçue de Capital Grand Est SAS datée du 10 novembre 2022 comprend les informations suivantes :

- Motif de la notification :
 - *Acquisition ou cession du contrôle d'une entreprise qui détient une participation dans un émetteur.*
- Notification par : *Une personne qui notifie seule*
- Personne tenue à notification : *Capital Grand Est, Société par Actions Simplifiée*
- Date de franchissement de seuil : *24 octobre 2022*
- Seuil franchi : *10%*
- Dénominateur : *115 132 015*
- Détails de la notification :

Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction	
Détenteurs de droits de vote	# droits de vote	# droits de vote	% droits de vote
Capital Grand Est SAS		14 045 094	12,20%
Total droits de vote		14 045 094	12,20%

- Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue : *Capital Grand Est n'est pas contrôlée.*
- Information supplémentaire : *Capital Grand Est SAS est la société de gestion qui peut exercer les droits de vote comme elle l'entend en l'absence d'instructions spécifiques.*

La version intégrale de la déclaration de transparence est disponible sur le site internet de BioSenic, dans la rubrique « *Principaux actionnaires et avis de transparence* ».

La notification de transparence indique que les positions actionnariales de **FA DIESE 3** ont franchi le seuil de participation de 5% suite à l'émission de nouvelles actions de BioSenic aux actionnaires de Medsenic le 24 octobre 2022.

La déclaration reçue de FA DIESE 3 SAS datée du 16 novembre 2022 comprend les informations suivantes :

- Motif de la notification :
 - *Acquisition ou cession du contrôle d'une entreprise qui détient une participation dans un émetteur.*
- Notification par : *Une personne qui notifie seule*
- Personne tenue à notification : *FA DIESE 3*
- Date de franchissement de seuil : *24 octobre 2022*
- Seuil franchi : *5%*
- Dénominateur : *115 132 015*
- Détails de la notification :

Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction	
Détenteurs de droits de vote	# droits de vote	# droits de vote	% droits de vote
FA DIESE 3 SAS		6 852 103	5,95%
Total droits de vote		6 852 103	5,95%

- Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue : *FA DIESE 3 n'est pas contrôlée.*

La version intégrale de la déclaration de transparence est disponible sur le site internet de BioSenic, dans la rubrique « *Principaux actionnaires et avis de transparence* ».

La notification de transparence indique que les positions actionnariales de **CPH Banque** ont franchi à la baisse le seuil de participation de 5% suite à l'émission de nouvelles actions de BioSenic aux actionnaires de Medsenic le 24 octobre 2022.

La déclaration reçue de CPH Banque datée du 7 novembre 2022 comprend les informations suivantes :

- Motif de la notification :
 - *Franchissement vers le bas du seuil minimum*
 - *Franchissement de seuil passif*
- Notification par : *Une personne qui notifie seule*
- Personne tenue à notification : *CPH Banque*
- Date de franchissement de seuil : *24 octobre 2022*
- Seuil franchi : *5%*
- Dénominateur : *115 132 015*

La version intégrale de la déclaration de transparence est disponible sur le site internet de BioSenic, dans la rubrique « *Principaux actionnaires et avis de transparence* ».

A propos de BioSenic

BioSenic est une société de biotechnologie de premier plan spécialisée dans le développement d'actifs cliniques issus de : (i) la plateforme de thérapie cellulaire allogénique ALLOB et (ii) la plateforme de TriOxyde d'Arsenic (TOA). Les principales indications ciblées par ces plateformes comprennent la maladie du greffon contre l'hôte (GvHD), le lupus érythémateux systémique (LES), la sclérose systémique (SSc) et les fractures tibiales à haut risque.

A la suite de la fusion réalisée en octobre 2022, BioSenic combine le positionnement stratégique et les forces des sociétés Medsenic et Bone Therapeutics. La fusion permet également à Biosenica d'intégrer à sa plateforme de thérapie cellulaire innovante et à sa forte propriété intellectuelle pour la protection de la réparation tissulaire, un arsenal entièrement nouveau de formulations anti-inflammatoires et anti-auto-immunes variées, utilisant les propriétés immunomodulatrices du TOA.

BioSenic est basée au sein du parc scientifique de Louvain-la-Neuve à Mont-Saint-Guibert, en Belgique. Plus d'informations sont disponibles sur le site de la Société : <http://www.biosenic.com>.

A propos des plateformes technologiques de BioSenic

La technologie de BioSenic repose sur :

- 1) La plateforme de thérapie cellulaire et génique allogénique, développée par Bone Therapeutics, qui utilise des Cellules Stromales Mésoenchymateuses (CSM) différenciées issues de la moelle osseuse, pouvant être stockées au point d'utilisation dans les hôpitaux. Son produit médical actuellement en cours d'évaluation, ALLOB, constitue une approche unique et exclusive de la réparation des organes, et plus spécifiquement de la régénération osseuse, capable de transformer des cellules stromales indifférenciées provenant de donneurs sains en cellules formatrices d'os sur le site de la blessure. Ces cellules sont produites via un procédé de fabrication évolutif exclusif à BioSenic. A la suite de l'approbation de sa demande d'essai clinique (CTA – Clinical Trial Application) en Europe par les autorités réglementaires, la société a initié le recrutement des patients pour son essai clinique de phase IIb devant évaluer ALLOB chez des patients souffrant de fractures tibiales difficiles en utilisant son processus de production optimisé. ALLOB continue par ailleurs d'être évalué dans d'autres indications orthopédiques, notamment la fusion vertébrale, l'ostéotomie et certaines indications maxillo-faciales et dentaires. ALLOB devrait enfin pouvoir être appliqué à de nouvelles indications lorsque les cellules utilisées seront adaptées ou transformées pour présenter des propriétés de ciblage additionnelles.
- 2) La plateforme de TriOxyde d'Arsenic (TOA) développée par Medsenic : les propriétés immunomodulatrices du TOA ont démontré un double effet de base sur les cellules du système immunitaire. Le premier de ces deux effets implique l'augmentation du stress oxydatif cellulaire dans les cellules B, T ou dans autres cellules activées du système immunitaire inné/adaptatif, jusqu'au déclenchement du programme de mort cellulaire (apoptose) et que ces cellules soient éliminées. Le second effet consiste en une puissante propriété immunomodulatrice de plusieurs cytokines pro-inflammatoires impliquées dans les voies cellulaires inflammatoires ou auto-immunes. Ce double effet peut être appliqué directement en onco-immunologie pour le traitement de la forme chronique et établie de la maladie du greffon contre l'hôte (GvHD). La GvHD est une des complications les plus courantes et les plus importantes sur le plan clinique qui affecte la survie à long terme des greffes de cellules souches hématopoïétiques allogéniques (allo-SCT). La GvHD est principalement médiée par le système immunitaire transplanté et peut entraîner de lourds dommages à plusieurs organes. Medsenic a mené avec succès un essai de phase II avec sa formulation intraveineuse, permettant ainsi au TriOxyde d'Arsenic d'obtenir le statut de médicament orphelin auprès de la FDA et de l'AEM, et prépare actuellement une étude internationale de confirmation de phase III utilisant une nouvelle formulation orale (OTOA) dont la propriété intellectuelle est protégée.

BioSenic entend cibler, à l'aide de cette même formulation orale, les formes modérées à sévères du lupus érythémateux systémique (LES). Le TOA a ainsi montré une bonne sécurité et une efficacité clinique significative sur plusieurs organes affectés (peau, muqueuses et tractus gastro-intestinal) dans une étude de phase IIa.

Le portefeuille clinique de BioSenic adresse enfin la sclérose systémique, des études précliniques sur des modèles animaux pertinents ayant montré des résultats positifs, soutenant le lancement d'un protocole clinique de phase II pour cette maladie grave qui affecte sévèrement la peau, les poumons ou la vascularisation, et pour laquelle il n'existe actuellement aucun traitement efficace.

Pour plus d'informations, merci de contacter :**BioSenic SA**

François Rieger, PhD, Directeur Général

Tel: +33 (0)671 73 31 59

investorrelations@biosenic.com

Pour les demandes de renseignement des investisseurs et des médias belges

Bepublic

Bert Bouserie

Tel: +32 (0)488 40 44 77

bert.bouserie@bepublicgroup.be

Pour les demandes de renseignements des médias internationaux

IB Communications

Neil Hunter / Michelle Boxall

Tel: +44 (0)20 8943 4685

neil.hunter@ibcomms.agency / michelle@ibcomms.agency

Pour les demandes de renseignements des investisseurs et des médias français

NewCap Relations Investisseurs & Communication Financière

Pierre Laurent, Louis-Victor Delouvrier, Annie-Florence Loyer et Arthur Rouillé

Tel: +33 (0)1 44 71 94 94

bone@newcap.eu

Certaines déclarations, croyances et opinions contenues dans le présent communiqué de presse sont de nature prospective et reflètent les attentes et les projections actuelles de la société ou, le cas échéant, des administrateurs de la société concernant des événements futurs. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient avoir une incidence négative sur le résultat et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Une multitude de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, l'évolution de la demande, de la concurrence et de la technologie, peuvent faire en sorte que les événements, les performances ou les résultats réels diffèrent considérablement de tout développement prévu. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse concernant les tendances ou activités passées ne doivent pas être considérées comme une représentation que ces tendances ou activités se poursuivront à l'avenir. Par conséquent, la société décline expressément toute obligation ou tout engagement de publier une mise à jour ou une révision des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse en raison d'un changement des attentes ou d'un changement des événements, des conditions, des hypothèses ou des circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Ni la société, ni ses conseillers ou représentants, ni aucune de ses filiales, ni les dirigeants ou employés de ces personnes ne garantissent que les hypothèses sous-jacentes à ces énoncés prospectifs sont exemptes d'erreurs et n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exactitude future des énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse ou à la réalisation effective des développements prévus. Vous ne devez pas accorder une confiance excessive aux déclarations prévisionnelles, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse.
